

Déchets sauvages : la consigne, un outil indispensable que la Belgique ne peut plus reporter

[Communiqué]

Bruxelles, le 2 février 2026

Alors que les canettes et bouteilles en plastique représentent 35 % du volume des déchets sauvages en Belgique (22,1 % pour les canettes et 12,9 % pour les bouteilles plastiques, chiffres OVAM 2019-2021), la Wallonie reste, depuis 2009, incapable d'adopter la mesure la plus efficace pour y remédier : la consigne.

La Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), l'Union des Agricultrices Wallonnes (UAW), le réseau flamand de femmes Ferm, et VABS dénoncent d'une voix une situation devenue intenable, tant pour l'environnement que pour les agriculteurs.

Un renoncement incompréhensible

En septembre 2024, le ministre wallon de l'Environnement a renoncé à instaurer la consigne sur les canettes, faute d'accord au sein de la majorité. Une décision d'autant plus incompréhensible que l'étude de faisabilité de RDC Environnement était aboutie, que le cabinet Tellier avait donné son feu vert en avril 2024, que les auditions parlementaires confirmaient l'intérêt de la mesure et que les organisations agricoles et environnementales s'étaient mobilisées.

Tout ce travail - analyses, réunions, négociations, contributions citoyennes - est ainsi balayé. C'est un gâchis politique majeur.

Un fléau quotidien pour nos agriculteurs

Les canettes abandonnées ne sont pas qu'un problème esthétique : elles causent chaque année des accidents graves dans les exploitations. Malgré les investissements des éleveurs (barres aimantées, aimants ingérés par les bovins), les risques demeurent : l'aluminium n'est pas attiré par les aimants, les canettes se fragmentent dans les machines, contaminent fourrages et prairies et provoquent plaies internes, opérations d'urgence ou la mort des animaux.

Chaque année, 3 à 5 bovins adultes en meurent, sans dédommagement pour les éleveurs, qui doivent en plus assumer les frais vétérinaires. Les cultures aussi sont touchées, avec un risque de contamination de la chaîne alimentaire.

Des mesures insuffisantes

Depuis des années, les intercommunales, les communes, Be WaPP, la FWA et de nombreux bénévoles organisent campagnes de communication, ramassage et installation de nasses à canettes.

Malgré ces efforts coûteux et chronophages, les résultats sont insuffisants. Preuve qu'il faut passer à l'étape suivante : une consigne efficace.

La Belgique décroche alors que l'Europe avance

Autriche, Pologne, Allemagne ... 19 pays européens ont déjà instauré la consigne et de nombreux autres ont voté son introduction (Espagne, Portugal, Grèce).

En Belgique, elle n'apparaît dans aucune Déclaration de Politique Régionale : ni en Wallonie, ni en Flandre.

Nous prenons du retard, au détriment de nos agriculteurs, de notre environnement et de nos finances publiques.

Nous appelons les Gouvernements à agir

Face à une situation intolérable, la FWA, l'UAW et Ferm demandent aux gouvernements wallon et flamand de :

1. remettre immédiatement la consigne sur les canettes et bouteilles à l'agenda,
2. adopter un modèle de consigne opérationnel, qu'il soit classique ou digital,
3. déployer rapidement la mesure en concertation avec les intercommunales et acteurs de terrain.

La consigne n'est pas une solution miracle, mais un outil indispensable, attendu depuis plus de quinze ans. Pour protéger cultures, bétail et environnement, la Belgique doit agir sans tarder.

[Fin du communiqué]

Contact presse :

FWA / UAW : Lucie Darms, Lucie.darms@fwa.be, 0476/84 27 76

Ferm : Caroline Audour, caudour@samenfarm.be, 0496/90 52 22

Alliance pour la Consigne : Chloé Schwizgebel, pers@statiegeldalliantie.org, +31 643288231



 **L'Alliance pour
la consigne**
Ferm

